

## PROPOSITIONS POUR LE REMANIEMENT DE LA CHARTE ORIENTATION 9 : LE TOURISME

### Sur l'article 22 :

Les Amis du Parc appuient le principe de la conduite de la stratégie touristique selon le modèle de la Charte européenne du tourisme durable.

Ils soutiennent le principe d'un développement progressif, tel qu'il a été énoncé par Eric Mele.

Ils proposent d'ajouter, dans le texte, l'affirmation de grandes lignes stratégiques, déjà contenues dans les articles suivants et qui peuvent être précisées, à savoir :

La stratégie consisterait :

- *d'une part, à appuyer le développement progressif d'un tourisme durable de séjour en positionnant les Préalpes d'Azur sur un tourisme rural de qualité,*
- *d'autre part, à gérer et maîtriser les flux récréatifs en structurant les activités de pleine nature.*

Ce qui permettrait de répondre aux demandes de l'Etat de préciser les orientations stratégiques et de mettre en évidence la cohérence des 3 articles de la charte.

### Sur l'article 23 : Positionner les Préalpes d'Azur sur un tourisme rural durable et de qualité

Ajouter l'idée d'appuyer le développement progressif d'un tourisme durable de séjour, tourisme « doux » qui engendre le plus de retombées économiques sur les habitants du Parc.

Ce qui amène à, non seulement améliorer la qualité des prestations d'accueil existantes, mais aussi à favoriser la création progressive de structures d'accueil et d'hébergement de qualité.

### Sur l'article 24 :

Un effort particulier doit être porté sur la formation des acteurs, entreprises et opérateurs touristiques au tourisme durable, à la connaissance et la préservation du patrimoine du Parc, et à leur participation à l'information de leurs clients sur les patrimoines du territoire et sur le respect de ces patrimoines.

Cette idée s'applique aussi à l'article 23.

On devrait apprécier le rôle important des habitants de la zone côtière dans le positionnement et la promotion du PNR, non seulement en tant que clients potentiels (courts séjours sportifs, circuits gastronomiques, etc.) mais du fait qu'un nombre important de visiteurs peuvent loger chez eux.

#### Eléments de rédaction pour les articles 22 à 24

Nous proposons ci-après un texte dans lequel le rédacteur Marc Forestier pourrait piocher à sa guise.

Nous pensons, comme Thierry Gueguen, qu'il est important de faire confiance au rédacteur choisi - mais de lui donner des orientations et du matériel à utiliser.

Il est présenté ici comme un seul texte, mais le rédacteur pourra en prendre des morceaux pour les inclure dans les articles 22 à 24, selon la structuration choisie.

Ce texte répond à cinq exigences :

- Il met en avant la spécificité du territoire
- Il fait référence aux principes énoncés dans la Charte européenne du tourisme durable
- Il renforce la notion de 'tourisme rural de qualité'
- Il met un accent particulier sur les activités de pleine nature.
- Il rappelle les actions déjà en cours
- Il introduit la notion de développement progressif.

Nous pensons également qu'il reflète une attitude positive et innovatrice par rapport au tourisme, dans le cadre d'un développement équilibré et durable.

*Le territoire des Préalpes d'Azur présente une opportunité exceptionnelle d'appliquer les principes du tourisme durable dans l'espace protégé que constitue le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur . Sa proximité avec des lieux de tourisme hautement développés et fréquentés (Grasse, Vence, Castellane ...) et avec la population de la bande côtière offre la possibilité d'une croissance de tourisme considérable. En même temps, il y a une volonté forte parmi les élus et habitants du territoire de s'ouvrir au tourisme de manière maîtrisé et équilibré, en gardant et renforçant la spécificité du territoire : ses paysages, sa vie culturelle et économique, sa vie sociale ...*

*Depuis 20 ans, l'investissement en infrastructure touristique a été modeste, et s'est réalisé surtout au niveau local couvrant l'ensemble du territoire, avec la remise en état de chemins de randonnée ; la création de sentiers VTT ; la création de gîtes d'étape ; le développement d'activités de pleine nature (canyoning, parapente ...) ; l'ouverture du territoire aux activités équestres ; des attractions liées à la nature (accrobranche, via souterrata, parc animalier, ...) ; le lancement de bistrotts gastronomiques ; ...*

*Sur cette infrastructure peuvent se greffer progressivement d'autres initiatives de tourisme à échelle humaine, mené surtout par les acteurs du territoire : circuits ; découverte du*

*patrimoine ; marchés locaux ; vente de produits en direct ; aires sportifs ; nouvelles formes d'hébergement ... En complémentarité, des actions d'éducation et de sensibilisation, la formation des professionnels, de nouveaux modes de transport ...*

*Cette approche permet l'application systématique des principes de la Charte européenne du tourisme durable, y compris l'intégration du tourisme dans l'environnement naturel, culturel, économique et social ; la préservation et amélioration de la qualité de vie des habitants ; la protection et mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et historique ; le développement économique et social. Il permet également d'améliorer progressivement la valeur de l'offre, par des programmes de qualité et de labellisation.*

Le 1<sup>er</sup> Septembre 2010